

Voir page 2



UNE PREMIERE A DAUBEZE : UN VIDE GRENIER

Sommaire :

Page 1

- Vide grenier

Page 2

- Noël 2011
- Gîtes

Page 3

- Recyclerie
- Pave

Page 4

- Hommage à nos conseillers
- Recensement 2011
- Etat civil 2011

2011 un vide grenier.

Le Comité des Fêtes a organisé le 24 Septembre

Des habitants de la commune ont participé à cette première en installant leur stand, mais également des exposants qui ont l'habitude de participer aux vides greniers de la région.

Cette journée très agréable et conviviale a permis



aux habitants de la commune et des environs de se retrouver pour chiner, même si le temps n'était pas tout à fait de la partie.

Nous espérons que le Comité des Fêtes renouvellera cette journée, et, que nous serons encore plus nombreux à y participer.



Merci à Annie CORDIER pour les photographies

Nous publions notre deuxième bulletin info, vous y trouverez les événements de l'année 2011.

Nous avons fait le choix de gérer les affaires au quotidien en limitant les dépenses au maximum pour des raisons budgétaires de plus en plus difficiles. Toutefois, nous avons conservé notre subvention au Comité des Fêtes pour maintenir la journée de Noël où grands et petits se retrouvent autour d'un repas en commun.

J'en profite pour vous demander de vous inscrire afin de commander le nombre de repas au plus juste.

Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, nous nous sommes réunis pour la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, et cette année nous honorions également l'ensemble des soldats morts pour la France. Nous étions nombreux, toutes générations confondues des plus jeunes aux plus anciens, à cette cérémonie après laquelle nous nous sommes retrouvés pour un vin d'honneur.



Bulletin info Daubèze publication d'informations réalisée par la Mairie, publiée au moins une fois par an.

Responsable de la publication : Patrick Maumy Maire de la Commune avec la participation du Conseil Municipal

Impression : Polygraf.



LA VISITE DU PERE NOEL



C'est le 17 Décembre que nous aurons le plaisir d'accueillir le Père Noël pour le plus grand bonheur des tous petits, et sa hotte sera sans aucun doute remplie de cadeaux pour les enfants et de douceurs pour nos seniors.



Nous vous donnons donc rendez-vous à 18 H 30 pour la remise des cadeaux à l'issue de laquelle nous nous retrouverons pour un apéritif suivi d'un repas organisé par le Comité des Fêtes.



Nous vous remercions de vous inscrire auprès de la Mairie (le lundi matin et le mercredi matin de 8 h 30 à 12 h 30 ou par mail : mairie.daubeze@wanadoo.fr).

Les Gîtes



D

EUX LIEUX DE VIL-
LEGIATURES SUR NOTRE
COMMUNE

qui sont le Moulin de Saquet d'une part, et le gîte l'Ousta Cazau d'autre part.

Valérie TRAILL est la propriétaire du Moulin de Saquet, elle propose trois chambres d'hôtes, et le soir, elle fait également table d'hôtes pour ses clients.

Sandrine et Sylvain SAGE, propriétaires de "L'Ousta Cazau" quant à eux, proposent un gîte pouvant accueillir jusqu'à 9 personnes, et dernièrement il est possible de loger dans leur cabane pour deux personnes perchée dans les arbres "Agassole".

A ne pas manquer leurs sites respectifs "www.le-moulin-de-saquet.com" et "www.gites-sage.com" pour découvrir les lieux et les prestations proposées.

Deux bonnes idées pour faire découvrir notre région, à communiquer à la famille ou aux amis.



LA RECYCLERIE N'EST PAS UNE DÉCHÈTERIE. CETTE ACTIVITÉ EST UN NOUVEAU SERVICE DÉVELOPPÉ PAR VOTRE SYNDICAT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR PERMETTRE DE DÉTOURNER DE L'ENFOUISSEMENT DES OBJETS. CES OBJETS SERONT ENQUÊTE RÉEMPLOYÉS POUR ÊTRE REVENDUS À TOUS PUBLICS.

LES 4 AXES DE LA RECYCLERIE

- UNE RECYCLERIE EST UN LIEU DE COLLECTE D'OBJETS ABANDONNÉS OU DONNÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE, CES OBJETS PEUVENT ÊTRE ISSUS DE DÉCHÈTERIES OU ENCORE APPORTÉS VOLONTAIREMENT.
- CES OBJETS DEVIENDRONT DES PRODUITS APRÈS VALORISATION. C'EST À DIRE APRÈS UNE PETITE RÉPARATION OU UN NETTOYAGE. CES PRODUITS SERONT ALORS REVENDUS.
- LA RECYCLERIE EST CRÉATRICE D'EMPLOIS.
- POUR QUE CET ACTE ÉCO-CITOYEN DEVIENNE RÉEL ET CONCRET IL EST IMPORTANT, QUE TOUS ENSEMBLE, NOUS NOUS SENTIONS SENSIBILISÉS À DE NOUVELLES FAÇONS DE CONSOMMER.

RENSEIGNEMENTS
09 63 28 94 68



QUELS OBJETS POUR LA RECYCLERIE ?

- D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE TOUS LES OBJETS RÉEMPLOYABLES OU RÉUTILISABLES EN L'ÉTAT SONT ACCEPTÉS.
- BIBELOTS
- VAISSELLE
- VÊTEMENTS
- HI-FI
- INFORMATIQUE
- ELECTROMÉNAGER
- AMEUBLEMENT
- CYCLE



RECYCLERIE@USTOM33.ORG

RECYCLERIE OUVERTE TOUS LES MERCREDIS ET

LE PREMIER SAMEDI DU MOIS

DE 13H30 À 18H

TOUJOURS
TOUT UN TAS
DE BRIC À
BRAC !!

FARFOUILLER

DÉCOUVRIR

DÉNIÉCHER

RENSEIGNEMENTS :
09 63 28 94 68

3 LIEU DIT PIÈCE
DE L'ÉGLISE 33890
PESSAC SUR
DORDOGNE (RD 130
ROUTE D'EYNESSÉ)

Élaboration d'un PAVE Commune de Daubèze

Définition du handicap :

« constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».



Qu'est précisément un PAVE « Plan de mise en accessibilité

de la voirie et des espaces publics » ?

C'est un document de référence qui présente un *état des lieux de l'accessibilité* de la commune, des *propositions de travaux d'amélioration* de l'accessibilité, leur *chiffrage* et leur *programmation* . Il doit donc être mis en œuvre dès lors que des travaux sont prévus sur la voirie et ses espaces publics afin d'intégrer les mesures d'amélioration de l'accessibilité.

La réalisation d'un plan de mise en accessibilité s'impose à toutes les communes de France, quelle que soit leur taille.

UNE SILHOUETTE, UNE FIGURE DE NOTRE VILLAGE S'EN EST ALLÉE

Philippe NABOUET, notre conseiller, nous a quitté, beaucoup trop tôt, brutalement, alors qu'aucun de nous ne s'y attendait.

C'est sur notre commune que Philippe avait choisi de faire sa vie avec sa famille en reprenant l'exploitation familiale. Son travail fait avec passion était reconnu de tous. C'était un homme qui ne se laissait pas dicter ses choix, ses opinions, et qui était toujours disponible si on avait besoin de lui.

Nos pensées vont à sa famille.

C'est avec tristesse que nous avons appris, le 8 Avril 2011, le décès d'André PELLETIER qui a été au service de notre commune pendant près de 18 ans. Dès 1965, il a occupé la fonction de premier adjoint, puis de maire par intérim de Septembre 1981 à Novembre 1981, pour reprendre sa fonction de premier adjoint jusqu'en Mars 1983. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme droit et dévoué

Etat Civil

Nous ont quitté:

NABOULET Philippe, Roger, Joseph
le 10 Mars 2011

PELLETIER André Pierre
le 8 Avril 2011

Mariage

16 Juillet 2011 Laëtitia LEGLISE et David Michel CHARENTON

16 Juillet 2011 Gaëlle DELUGIN et Nicolas, Jean-Philippe CAILLOUX

Le recensement, chacun de nous compte

Toute la population de Daubèze sera recensée entre le jeudi 19 janvier et le samedi 18 février 2012

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

En 2012, Daubèze est recensé. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, **vous êtes concerné.**

Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile à partir du 19 janvier 2012. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Il vous remettra **une feuille pour le logement** recensé, **un bulletin individuel** pour chaque personne vivant dans ce logement et **une notice d'information** sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être **remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.).** Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 18 février 2012.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

➤ Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 05 56 71 88 94.

➤ Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2012 : www.le-recensement-et-moi.fr

➤ Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr



MISE EN GARDE

L'USTOM procède actuellement à une enquête de recueil de renseignements sur la composition des familles dans le cadre du passage à la redevance incitative.

En aucun cas, les agents recenseurs ne réclament de l'argent ou ne vendent des produits. Des débordements ont été constatés. De faux agents, après le passage des agents recenseurs, proposent à la vente des containers poubelles. Ne pas donner suite, téléphoner immédiatement à l'USTOM au 05.56.61.46.27